



ECHOS CFDT

Comité Social Territorial (CST) du 7 mars 2024

PROJET DE DIRECTION : DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES DE PROJET

Ce projet clarifie les missions, les rattachements hiérarchiques et prend en compte les dernières évolutions de la géographie prioritaire. On constate que le poste de Directrice adjointe passe de A+ à A au moment où ses responsabilités augmentent.

Lorsque l'on regarde les fiches de poste l'on constate que certaines, affichent un RIF de groupe 5 alors que nous devrions être sur un RIF de groupe 3 au regard de l'expertise nécessaire pour répondre aux missions décrites. Encore une fois la Métropole ne respecte pas les textes. Le RIF 3 ne concerne pas seulement le management mais aussi l'expertise.

Cette question concerne plus de 400 agents de la Métropole et il faut régler cela au niveau fédéral. Mais rien n'empêche d'aborder ce sujet au fur et à mesure des réorganisations dans l'attente d'une remise à plat pour tous les autres agents. Ce travail permettrait de nourrir en parallèle l'approche fédérale.

Nous avons demandé pourquoi y a-t-il tant de retard pris sur la refonte des RIF dans le cadre de l'agenda social ?

Vote CFDT : CONTRE

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2024-2026 ET OFFRE ANNUELLE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Il s'agit de donner de la visibilité en adoptant une démarche pluriannuelle 2024-2026 par politique publique et par ressources. On peut noter des progrès en 2023 avec + 1000 agents formés. Un taux de réalisation du budget à 95% contre 77% précédemment.

Les agents des collèges partent trop peu en formation et nous attendons des propositions pour qu'ils puissent concrètement suivre des formations.

Le CPF n'est quasiment pas utilisé, avec seulement 14 dossiers. Malgré notre demande pour que ce sujet soit abordé en évaluation annuel, c'est un échec. Il faut simplifier l'instruction et revoir à la hausse la prise en charge financière. Nous attendons des chiffres sur ce sujet.

Vote CFDT : POUR

LES RENCONTRES MÉTROPOLITAINES

Quel est le coût des formations ? des primes ? soit 75 € par agent dans le cadre du CIA 2024. Quel est le coût global de cette démarche ? Nous attendons un certain nombre d'indicateurs sur le coût financier global d'une telle opération. A priori, chaque entretien en 2023 aurait coûté près de 300 €. (500 K€ /1700 entretiens).

Une part des rencontres métropolitaines sert à former les agents : leur donner un socle commun sur les compétences métropolitaines. Sachant que 413 agents sont inscrits, mais qu'une partie a déjà participé l'an dernier, c'est finalement peu à l'échelle des 9500 agents.

Quant à l'implication des politiques, ce serait bien qu'ils soient présents, pour être en mesure d'une part de soutenir les agents et d'autre part de mieux expliquer leur vision des politiques publiques aux usagers.

Vote CFDT : ABSTENTION

CONVENTION CADRE EPLE

Il est important qu'une convention soit passée entre la Métropole et les différents chefs d'établissement. Néanmoins nous regrettons une fois encore que les organisations syndicales n'aient pas été associées à ce travail contrairement aux organisations syndicales de l'Education nationale. Chercher l'erreur !

Nous vous rappelons que cette convention a un impact pour les 600 agents métropolitains des collèges dont 80 % sont des femmes en catégorie C avec une moyenne d'âge de plus de 50 ans. Et qui ont le sentiment d'avoir peu de reconnaissance de la collectivité

La nouvelle convention vient modifier la durée du temps de travail (Article 7-4) avec une mise en œuvre à compter du 30 septembre 2024. Or, nous constatons que le SRH de la DSHE a déjà mis en œuvre, pour certains agents, cet article depuis septembre 2023 soit un an avant, sans concertation avec les agents concernés et les organisations syndicales dont les interpellations sont restées lettre morte !

D'ailleurs nous rappelons que deux courriers ont été adressés au Président sans réponse à ce jour :

- l'un concerne la prise en compte de la pénibilité pour une revalorisation des rémunérations
- l'autre est relatif à l'harmonisation des horaires sur laquelle nous souhaitons échanger depuis septembre 2023. Il n'y a eu aucune concertation avec les agents, aucun passage en CST, nous demandons comme nous l'avons déjà fait en pré-CST, la mise ne place d'un Groupe de travail sur l'harmonisation des horaires des collèges.

Enfin concernant l'Article 5 p 13 qui précise les conditions de maintien dans le logement lorsque l'agent logé par NAS est en arrêt pour longue maladie ou longue durée, vous faites, à la suite de nos remarques en réunion pré CST une nouvelle proposition de rédaction. Il est nécessaire de préciser ce que l'on entend par « si sa présence fait courir des dangers au publics ou à d'autres agents » et ce que recouvrent « selon les modalités adaptées à sa situation professionnelle ».

Vote CFDT : CONTRE